



Communiqué de presse

Sète, le 27 septembre 2024

Signature du 1^{er} contrat de filière pêche en France par l'État, la Région Occitanie, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPME) d'Occitanie et le Cépralmar

C'est au lycée de la mer Paul Bousquet de Sète, lieu emblématique pour les marins-pêcheurs de toute génération, que **Pierre-André Durand**, préfet de la Haute-Garonne, préfet de la région Occitanie, **Christophe Manas**, conseiller régional représentant la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée Carole Delga, **Jean-Baptiste Gaubert**, 1^{er} vice-président du CRPME Occitanie et **Loïc Linares**, président du Cépralmar, ont officialisé, en présence des principaux acteurs de la filière halieutique régionale, leur engagement au sein du **Contrat de filière pêche et pisciculture marine Occitanie 2024-2026**.

Ce contrat de filière, qui s'inscrit en cohérence avec le contrat national stratégique de filière, réunit 41 signataires et une vingtaine de partenaires : tous les acteurs de la filière (comités régionaux et départementaux, prud'homies, organisations de producteurs, coopératives et criées, mareyeurs, etc.) s'engagent ainsi dans la durée, autour d'une vision commune de la pêche, déclinée au sein de **8 axes stratégiques**.

Fortement impactée par les effets du changement climatique et d'une conjoncture économique complexe, la filière pêche doit relever de nombreux défis, au premier rang desquels la préservation de la ressource et de son environnement. Si les mesures de gestion négociées avec les professionnels ont permis d'obtenir des résultats partiellement positifs, le contrat de filière doit permettre de poursuivre les efforts-tout en consolidant les connaissances dans le cadre d'un partenariat avec les scientifiques, sachant que seuls 9 stocks de poissons sont aujourd'hui suivis en Méditerranée française.

Au-delà de cet enjeu majeur, les défis à relever sont multiples : la décarbonation de la flotte, afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et d'augmenter l'efficacité énergétique des navires, la modernisation et le verdissement des infrastructures portuaires, la valorisation des produits, la conciliation des usages dans une logique de planification équilibrée entre activités, l'évolution des pratiques et surtout l'attractivité de ce « métier-passion » pour donner aux jeunes « l'envie d'embarquer » et d'assurer le renouvellement des générations.

Au total, sur les trois prochaines années (2024-2025-2026), **130 projets sont inscrits dans ce document-cadre**, pour donner une nouvelle impulsion à cette filière historique primordiale pour nos territoires littoraux et notre souveraineté alimentaire.

« Avec ce contrat, la filière pêche d'Occitanie dispose d'une feuille de route stratégique et opérationnelle qui apporte de nouvelles perspectives à la pêche et à l'aquaculture. La dynamique enclenchée illustre la détermination et l'engagement des professionnels pour accélérer la transition vers un modèle de pêche durable et mettre en place des actions concrètes à la hauteur des enjeux : adapter les pratiques de pêche et les modes de gestion à l'évolution des ressources, réduire l'empreinte carbone de la flotte et des infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité de la filière, valoriser les métiers de la mer auprès des jeunes. Le nombre de signataires démontre la forte mobilisation pour garantir la pérennité de cette filière, qui contribue à l'économie locale et à la souveraineté alimentaire. L'État sera présent aux côtés de la filière pour accompagner cette démarche structurante, résolument tournée vers l'avenir. » **Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie.**

« Accompagner la mutation de la pêche régionale pour qu'elle réponde aux attentes de la société en matière de gestion durable de la ressource, de transition énergétique mais aussi qu'elle perdure sur notre littoral en tant que filière économique pourvoyeuse d'emplois et de richesse pour les territoires, c'est tout l'enjeu de ce 1^{er} contrat de filière. Facteur d'attractivité indéniable de notre littoral, la pêche est un métier difficile qu'il faut aider pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain. De nombreux efforts ont été consentis par la filière sur la bonne gestion des stocks de poissons ; il faut poursuivre ces efforts sans remettre en question la viabilité économique du secteur. Ce contrat doit être la vitrine de l'Occitanie et de sa pêche pour que cette dernière soit entendue et défendue comme il se doit au niveau national et européen. » **Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.**

« Imaginée dès 2021, la stratégie régionale pour la pêche professionnelle d'Occitanie a été coconstruite autour de 8 axes avec différents partenaires de la filière regroupant près de 130 projets. Face à une multitude d'immenses défis que les pêcheurs doivent faire face au quotidien tels que les changements environnementaux, les mutations sociétales ou les évolutions économiques, elle a pour objectif de les accompagner et d'amorcer une réponse à ce changement global. Le CRPME Occitanie se dote du 1^{er} contrat de filière qui concrétise cet engagement partagé et lui permettra de gagner en efficacité, en anticipation, en transparence en légitimité et en notoriété. » **Jean-Baptiste GAUBERT, 1^{er} Vice-président du CRPME Occitanie.**

« Forte de sa diversité, la filière pêche, est un élément structurant du littoral d'Occitanie. Pourvoyeuse d'emplois et de valeurs, elle contribue à l'économie de nos territoires. Mais elle fait face aujourd'hui à de nombreux défis : réchauffement climatique, dépendance aux énergies fossiles, multiplication des usages sur le milieu marin, changements environnementaux... Par le travail engagé ces dernières années, la profession a démontré son dynamisme et sa volonté de mutation pour se réinventer et mieux répondre à ces enjeux. Le Cépralmar y a contribué au côté du CRPME Occitanie. Et il sera toujours aux côtés de la profession pour contribuer à la pleine réussite de ce premier contrat de filière. » **Loïc LINARES, Président du Cépralmar.**

Nos filières régionales en quelques chiffres :

Pêche professionnelle maritime :

605 navires, 2^e flotte régionale de France en nombre d'unités (janv. 2024), derrière la Bretagne.

895 marins-pêcheurs (2024).

70 ports de pêche et points de débarquement répartis sur les **4 départements littoraux**, **5 points de vente en gros** (Port-La Nouvelle, Agde, Sète) et 2 coopératives au Grau-du-Roi

Un peu plus de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires à la première vente, dont 38 millions d'euros vendus en criées (2023).

14 200 à 16 000 tonnes débarquées en fonction des années depuis 2022 (dont 7 200 à 8 000 tonnes vendues en criées).

Des zones de pêche très diverses : **36 000 hectares de complexes lagunaires**, quelque **16 000 kilomètres carrés de plateau continental du golfe du Lion** et des **zones plus éloignées pour la pêche du thon rouge** à la senne (archipel des Baléares, Malte...).

Pisciculture marine :

5 entreprises de pisciculture marine (daurade, loup, maigre), dont un leader européen de l'écloserie et du pré-grossissement.

Environ **100 emplois** (équivalent ETP) de pisciculteurs marins.

Au total, **3 000 à 3 500 emplois directs et indirects** estimés (2020).

Les ressources halieutiques en Méditerranée française (2022) : plus de 270 espèces débarquées dont **54 % des volumes proviennent de stocks non évalués** (poulpe, élédone, maquereau, daurade royale...) et **36,5 % en bon état, en reconstitution ou des cas particuliers assimilés** (anchois, rouget de vase, thon rouge, sardine).

Vous trouverez en pièce jointe une photo de la signature ce vendredi 27 septembre 2024

(crédits photographiques : @Préfecture de la région Occitanie et de la Haute-Garonne)

Contacts presse :

Préfecture de la région Occitanie :

Delphine AMILHAU - 06 70 85 30 75 - service-presse@occitanie.gouv.fr

Région Occitanie :

Service Presse - service.presse@laregion.fr - 05 61 33 53 49 / 52 75 - 04 67 22 81 31

CRPMEM Occitanie :

Emmanuel BASSINET, Secrétaire général : sg.crpmemo@gmail.com - 06 27 52 95 52

Cépralmar :

Jean-François HOLLEY, Directeur : holley@cepralmar.org – 06 30 05 43 27

Antoine BALAZUC, Chargé de missions pêche : strategie.crpmemo@cepralmar.org - 07 85 97 75 82